

ÉDUCATION

A l'entrée en 6^e, 700 élèves affectés différemment

EN RAISON D'UNE FAIBLE mixité sociale dans la capitale et d'une fuite importante des catégories sociales favorisées vers le privé, les collèges publics parisiens font partie des établissements français où la ségrégation est la plus forte. Face à ce constat, trois expérimentations sur six collèges ont été mises en place par l'académie et la Mairie de Paris il y a un an dans les 18^e et 19^e arrondissements. Habituellement, à chaque quartier correspond un collège auquel les élèves habitant ce secteur géographique sont affectés. Pour cette étude, les collèges et les secteurs ont été

réunis deux par deux ; une procédure d'affectation a permis de décider dans quel collège du secteur commun l'élève de 6^e devait effectuer sa rentrée.

L'expérience sur les trois binômes de collèges a concerné environ 700 élèves, qui ont été répartis selon deux méthodes distinctes : la montée alternée (tous les élèves de 6^e sont affectés dans un seul collège puis la cohorte de 6^e de l'année suivante fait sa rentrée dans l'autre établissement) et le choix régulé (l'affectation des élèves se fait à partir du vœu des familles afin d'aboutir à une composition

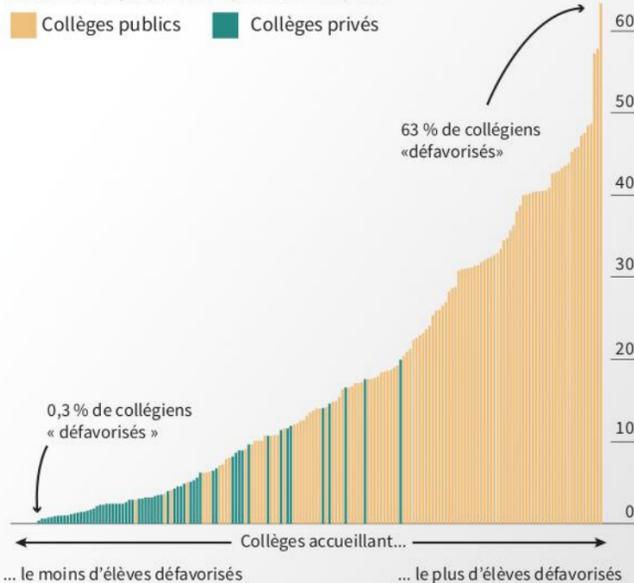
sociale équilibrée entre les deux collèges). La méthode du « choix régulé » est utilisée dans plusieurs pays (Royaume-Uni, Espagne, Belgique, Suède, etc.) tandis que celle de la « montée alternée » a été proposée par le rectorat de Paris. Les acteurs locaux ont ensuite choisi localement entre ces deux options dans le cadre du comité de suivi des expérimentations. Une équipe de chercheurs a suivi, dès le début, cette expérimentation dont nous présentons ici les premiers résultats jugés « encourageants », rendus publics jeudi 6 septembre. ■

MATHILDE COSTIL

Une ségrégation élevée dans les collèges parisiens

PARMI LES 175 COLLÈGES PARISIENS, PROPORTION D'ÉLÈVES D'ORIGINE SOCIALE DÉFAVORISÉE, PAR COLLÈGE, EN 2017-2018, EN %

Collèges publics Collèges privés



51 % des collégiens parisiens sont issus des catégories sociales très favorisées (cadres, chefs d'entreprise, professions intellectuelles...) contre 23 % en France

35 % des collégiens parisiens sont scolarisés dans le privé, contre 22 % en France

3 % des collégiens dans le privé à Paris sont d'origine défavorisée (parents ouvriers, chômeurs, inactifs), contre 24 % dans le public

FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SÉGRÉGATION DANS LES COLLÈGES, EN 2017-2018, EN %



Deux méthodes, trois expérimentations



La montée alternée

Le principe de montée alternée entre deux collèges est de regrouper tous les élèves d'un même niveau dans un établissement. Par exemple, en 2017, tous les 6^e sont rentrés au collège Coysevox et, en septembre 2018, tous les 6^e ont intégré le collège Berlioz.



Le choix régulé

A partir des vœux des familles et avec l'utilisation d'un algorithme d'affectation, les élèves sont répartis dans les établissements scolaires pour tenter d'aboutir à une composition sociale équilibrée des collèges. Pour cela, l'algorithme utilise les quotients familiaux des ménages.

PART DES COLLÉGIENS D'ORIGINE SOCIALE DÉFAVORISÉE, EN 2017-2018, EN %

1 Antoine-Coysevox

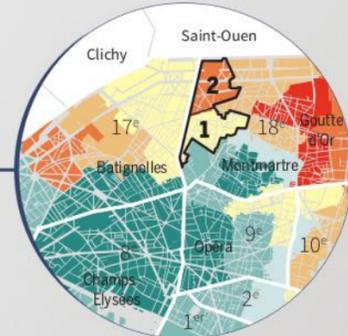
23 %

2 Hector-Berlioz

46 %

Zone d'éducation prioritaire

Méthode retenue : montée alternée



3 Henri-Bergson

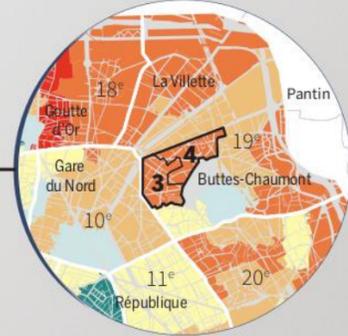
44 %

4 Edouard-Pailleron

46 %

Zone d'éducation prioritaire

Méthode retenue : choix régulé



5 Marie-Curie

33 %

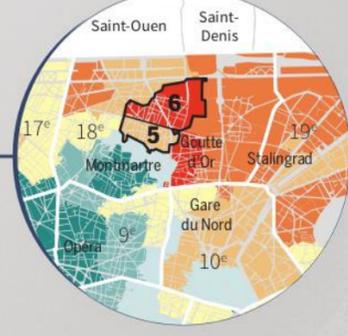
Zone d'éducation prioritaire

6 Gérard-Philippe

63 %

Zone d'éducation prioritaire

Méthode retenue : choix régulé



Mixité scolaire à Paris : de premiers résultats

Trois expérimentations ont été lancées en 2017, dans six collèges parisiens, pour lutter contre la ségrégation sociale. L'économiste Julien Grenet explique comment un modèle a permis de freiner la fuite des élèves favorisés vers le privé

ENTRETIEN

Julien Grenet est chercheur au CNRS et à l'École d'économie de Paris. Il publie, jeudi 6 septembre, avec l'économiste Youssef Soudi, une étude faisant le bilan des expérimentations menées dans six collèges parisiens, depuis un an, pour tenter d'y accroître la mixité sociale et scolaire. Des résultats « plutôt encourageants », explique-t-il, alors que la capitale n'a pas fait le choix d'accroître le nombre de projets. Du moins cette année.

Dans les 18^e et 19^e arrondissements, trois secteurs d'affectation des élèves, impliquant six établissements, ont été instaurés à la rentrée 2017. Vous faites partie du comité scientifique qui accompagne ces expérimentations de « secteurs bicollèges ». Quels effets avez-vous pu mesurer ?

D'un secteur à l'autre, les résultats sont contrastés, mais, à l'issue de cette première année d'expérimentation, ils sont plutôt encourageants. L'affectation des élèves a été réalisée de façon différente. Pour les collèges Coysevox et Berlioz (18^e), l'option retenue est celle de la « montée alternée ». En résumé, l'ensemble des élèves des deux anciens secteurs entrant en 6^e, en septembre 2017, ont été affectés à Coysevox, et ils y resteront jusqu'à la fin de la troisième. Tous les nouveaux 6^e de cette année ont, eux, été affectés à Berlioz, et ils y demeureront jusqu'à la fin du collège. Nous avons baptisé l'autre modèle, qui concerne les

secteurs Bergson-Pailleron (19^e) et Curie-Philippe (19^e), celui du « choix régulé ». Là, les familles font des vœux pour l'un ou l'autre des deux collèges et leur enfant est affecté par un algorithme qui tient compte, notamment, de leurs revenus en vue d'équilibrer la composition sociale des deux établissements.

Peut-on affirmer que la ségrégation sociale a reculé ?

Dans le premier secteur, Coysevox-Berlioz, la mixité sociale en classe de 6^e a très fortement progressé. Et l'évitement vers le privé – cette « fuite » des enfants socialement privilégiés vers les établissements catholiques – a nettement reculé. Les familles favorisées ont joué le jeu du public, en somme. Le secteur Pailleron-Bergson a lui aussi atteint ses objectifs. En revanche, la mixité n'a pas progressé dans le secteur Curie-Philippe pour des raisons qui tiennent essentiellement au déséquilibre de l'offre pédagogique des deux collèges. Avec sa classe à horaires aménagés musique, qui a continué à avoir son propre mode de recrutement, le collège Marie-Curie continue d'attirer les élèves privilégiés.

Un des trois modèles vous semble-t-il plus vertueux, plus aisé à étendre ?

La « montée alternée » garantit aux parents que leur enfant restera scolarisé avec ses camarades de CM2. Que tout le monde puisse être embarqué sur le même bateau est rassurant. Mais c'est aussi un modèle peu flexible, et pas généralisable à des secteurs comportant plus de deux collèges.

« IL FAUT CESSER DE CULPABILISER LES PARENTS TENTÉS PAR L'ÉVITEMENT [INSCRIPTION DANS LE PRIVÉ, DÉROGATIONS...], TROP SOUVENT CONFRONTÉS À UN CHOIX CORNÉLIEN ENTRE LEURS IDÉAUX ET LEURS ENFANTS »

Une inflexion des résultats n'est-elle pas prévisible cette année dès lors qu'on affecte tous les élèves de 6^e à Berlioz, le moins favorisé des deux collèges ?

Les conditions sont effectivement moins favorables qu'en 2017, et la prudence est de mise. On note cependant que la mixité a d'ores et déjà progressé au collège Berlioz. Le regroupement, en 2017-2018, des élèves de 6^e à Coysevox – initialement plus favorisé – a été compensé par un mouvement inverse : tous les élèves de 3^e du double secteur ont été regroupés à Berlioz. La majorité des familles de Coysevox a joué le jeu et a accepté ce transfert, permettant à la mixité de faire un bond spectaculaire dans les classes de 3^e de Berlioz.

Et pourtant, l'académie ne prévoit pas, cette année, de montée en puissance des expérimentations...

L'année 2018-2019 a été déclarée « année blanche » : on poursuit les trois expérimentations engagées, sans en lancer d'autres. En revanche, des projets sont déjà à l'étude dans l'est et le sud de Paris – dans les 10^e, 12^e, 13^e et 20^e arrondissements.

On a le sentiment que l'institution se concentre sur les établissements en difficulté, les « ghettos de pauvres ». Et les « ghettos de riches », peut-on tendre à plus de mixité sans les impliquer ?

Le modèle du secteur bicollèges est adapté à des territoires dans lesquels des établissements, proches géographiquement – parfois de quelques centaines de mètres seulement –, présentent de fortes disparités sociales. D'un côté d'une rue, vous avez le collège très populaire, de l'autre, le très favorisé. A Paris, cela concerne, de fait, les arrondissements périphériques – le 17^e, le 18^e, le 14^e... On ne trouve pas cela dans l'Ouest parisien (7^e, 8^e, 16^e), où les collèges sont assez uniformément favorisés. Il existe bien de forts contrastes sociaux, y compris au cœur de la capitale (dans le 3^e, à la

frontière des 5^e et 13^e arrondissements, ou des 12^e et 4^e arrondissements), et des expérimentations y sont parfaitement envisageables. Mais ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

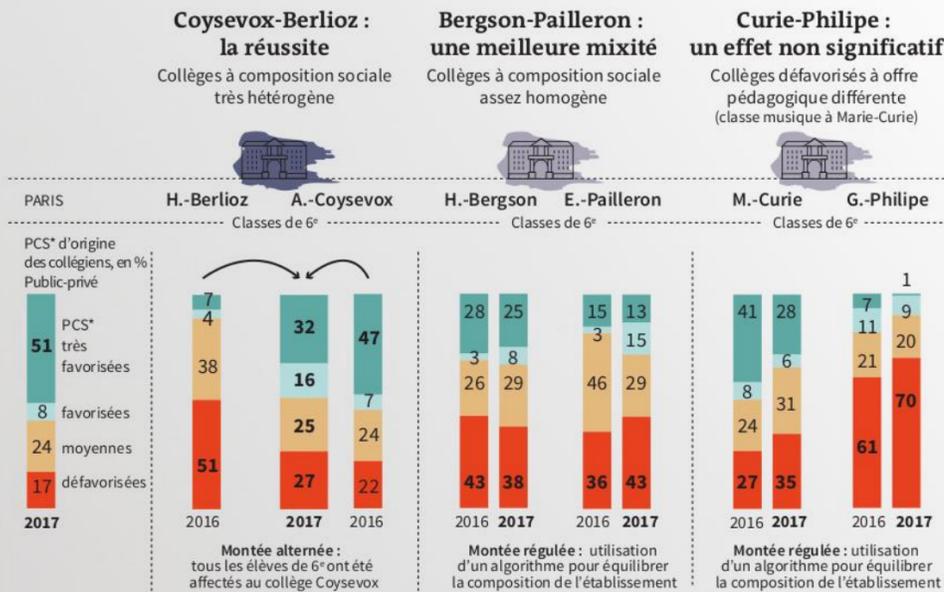
Les expérimentations ont fait débat. Des collectifs de parents d'élèves ont émergé. Comment faire pour amener les familles à s'impliquer dans ce pari de la mixité ?

Je crois qu'il faut cesser de culpabiliser les parents tentés par l'évitement scolaire [inscription dans le privé, dérogations...], trop souvent confrontés à un choix cornélien entre leurs idéaux et leurs enfants. L'objectif des expérimentations est, précisément, de rééquilibrer la composition des établissements pour que celle-ci reflète, à terme, la composition

Seloger.com intègre la carte scolaire

On connaissait, à Paris, les annonces de location ou d'achat mentionnant leur proximité avec les « bons » établissements du 5^e arrondissement. Celles qui soulignent que tel bien se trouve « dans le périmètre » de telle école, tel collège, tel lycée. Le critère de la carte scolaire sera désormais pris en compte par le portail Seloger.com, acteur de l'immobilier, qui dit ainsi « simplifier la recherche lorsque la sectorisation scolaire est un critère déterminant pour les familles dans le choix du futur logement », explique un communiqué diffusé le 3 septembre, très commenté sur les réseaux sociaux. Ce service est proposé dans 17 villes (dont Paris) et pourrait être étendu. Une manière de jouer sur la mise en concurrence des établissements ? « On se positionne en soutien des clients, et pas dans le débat scolaire, même si on est conscient qu'il existe », répond-on chez Seloger.com.

Des résultats visibles sur la mixité



Une « fuite » vers le privé partiellement enrayée



Berlioz-Coysevox
Le regroupement de tous les élèves de 6^e dans un seul collège a freiné la fuite des familles vers le privé et permis de retrouver une mixité sociale proche de celle du secteur. Tous les 6^e ayant été regroupés en 2017-2018 dans l'établissement historiquement plus favorisé (Coysevox), il faudra suivre de près les résultats de 2018-2019, année où tous les 6^e sont affectés dans l'autre collège (Berlioz).

Bergson-Pailleron
L'expérimentation a permis une progression du nombre d'élèves issus des classes favorisées et très favorisées au collège Pailleron, qui s'explique notamment par la baisse de l'évitement vers le privé. Alors que ces deux établissements subissaient une perte d'élèves, les effectifs de 6^e en 2017 ont augmenté de 24 %.

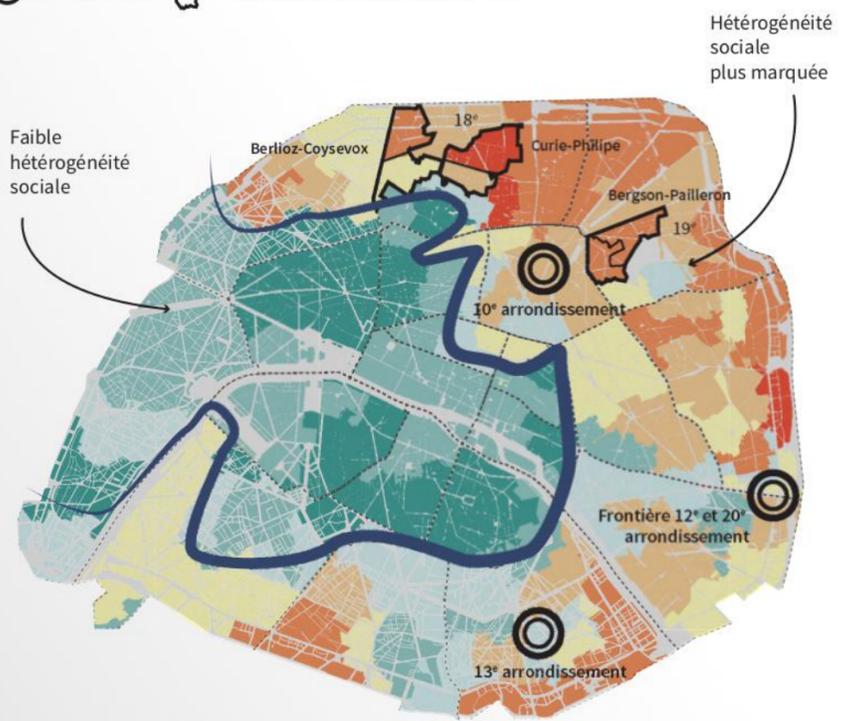
Curie-Philippe
L'expérimentation n'a pas permis de retrouver une meilleure mixité entre les deux collèges. Le collège Marie-Curie a continué d'attirer les ménages aisés en raison de la présence d'une classe musique. Par ailleurs, à la rentrée 2017, 37 % des élèves affectés à l'un ou l'autre des deux collèges ne s'y sont pas inscrits en septembre et ont pour la plupart rejoint un collège privé.

Sources : J. Grenet (Ecole d'économie de Paris) et Y. Souidi (Institut des politiques publiques) « Secteurs multicollèges à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale ? », Note IPP n° 35, septembre 2018. Infographie : M. Costil et S. Gittus-Pourrias

De nouveaux projets à l'étude pour 2019

Après une « année blanche » en 2018, de nouveaux projets de secteurs sont à l'étude pour 2019-2020

PROPORTION D'ÉLÈVES ISSUS DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIALES (PCS*) DÉFAVORISÉES, EN 2017-2018, EN %



17 % des collégiens parisiens sont issus des catégories sociales défavorisées. Ils sont concentrés essentiellement dans le nord et l'est de la capitale, conduisant à l'apparition d'établissements ghettos sans aucune mixité.

* LES PCS
Les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) permettent de mesurer l'origine sociale des élèves : la base élèves de l'académie de Paris recense la PCS du responsable légal.
Catégories « très favorisées » : cadres, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales
Catégories favorisées : professions intermédiaires
Catégories moyennes : artisans, commerçants et employés
Catégories défavorisées : ouvriers et personnes sans activité professionnelle

des quartiers. Pour que les projets réussissent, l'accompagnement pédagogique, l'attribution de plus de moyens et le renforcement de l'offre pédagogique sont indispensables. Évaluer scientifiquement les expérimentations participe aussi de ce mouvement de réassurance de l'opinion. L'enjeu est bien de réussir à convaincre les familles que la mixité ne pénalisera pas la scolarité de leurs enfants.

Parce qu'on peut, scientifiquement, affirmer que la mixité bénéficie à tous ?

Ce que l'on sait, c'est que la concentration des difficultés scolaires et sociales dans les mêmes établissements pénalise fortement la réussite et l'insertion des élèves défavorisés. A condition de respecter un certain équilibre, les résultats scolaires des enfants d'origine favorisée ne sont pas significativement affectés. Là où la mixité peut jouer positivement, c'est dans l'acquisition des compétences sociales, l'acceptation d'autrui, l'estime de soi – autant de dimensions qui pèsent, aussi, sur la réussite à plus long terme de nos enfants.

En 2016, l'économiste Thomas Piketty avait dénoncé dans « Le Monde » les « sommets inacceptables » atteints par la ségrégation dans les collèges, notamment à Paris. Quels en sont les ressorts ?

Sur un territoire relativement étroit, Paris concentre une population socialement diverse et une offre scolaire très abondante. Dans ce contexte, deux facteurs explicatifs jouent. D'abord une très forte ségrégation résidentielle, qui se manifeste partout, y compris à l'intérieur des établissements. L'exemple le plus parlant se trouve dans le 18^e arrondissement où, à 300 mètres d'écart, de part et d'autre du boulevard Barbès, un collège accueille 15 % de jeunes défavorisés – son recrutement se fait du côté de la butte Montmartre –, l'autre, qui recrute dans la Goutte-d'Or, près de 60 %. Or cette situation n'est pas une exception à Paris. Ce facteur résidentiel, à lui seul, suffit à expliquer la moitié de la ségrégation observée dans les collèges de la capitale.

L'autre moitié tient à l'évitement du public : une famille favorisée sur deux scolarise à Paris ses enfants dans le privé. L'enseignement catholique ne prend en charge que 3 % d'enfants défavorisés, quand les collèges pu-

blics en accueillent 24 %. A titre de comparaison, une ville comme New York, que l'on dit pourtant fortement ségréguée, ne dépasse pas 15 %. C'est dire la responsabilité éminente du privé dans l'ampleur du phénomène.

Une caractéristique française ?

Comparer les catégories sociales d'un pays à un autre est compliqué. Mais grâce à l'enquête PISA [qui évalue les compétences des élèves de 15 ans dans 72 pays], on dispose d'éléments empiriques indiquant que la France se situe parmi les pays dans lesquels la mixité est la plus faible. Elle n'est dépassée que par le Mexique, la Hongrie et le Chili.

Tant que le privé recrute selon ses propres règles, peut-on faire avancer ce chantier ?

Il n'y a pas d'obstacle technique à ce que des collèges privés intègrent les secteurs multicollèges. Une option pour les impliquer davantage consisterait à moduler les dotations de fonctionnement des établissements privés en fonction de leur composition sociale. En clair, donner plus à ceux qui font un effort pour rendre leur recrutement plus mixte – à l'image de ce qui est prévu, en 2019, dans une expérimentation menée en Haute-Garonne.

S'il défend des mesures sociales – dédoublements de classes en CP et CE1, prime aux enseignants en REP –, le ministre de l'éducation s'est peu exprimé sur les questions de carte scolaire et de mixité. Percevez-vous une inflexion politique ?

La mixité avait été érigée en priorité par Najat Vallaud-Belkacem. Durant cette première année du quinquennat d'Emmanuel Macron, l'enjeu semble être passé au second plan du discours. Cette rentrée pourrait cependant marquer une inflexion, puisque M. Blanquer a récemment déclaré envisager une extension des expériences de mixité sociale « si les conditions sont réunies ». On ne pourra pas résoudre les problèmes posés par les ghettos scolaires uniquement en agissant sur l'offre éducative : implanter des options – le latin, le grec, la musique – ne suffira pas pour désenclaver ces collèges. Il est indispensable de s'appuyer sur d'autres leviers, en particulier les règles d'affectation des élèves. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MATTEA BATTAGLIA

A l'échelle nationale, une cinquantaine d'expérimentations

Le ministère de l'éducation assure poursuivre l'élan en faveur de la mixité, amorcé par la gauche. Sur le terrain, les effets font débat

Paris ne veut plus être la capitale de la ségrégation sociale et scolaire. Ses autorités de tutelle – municipales et éducatives – devaient le rappeler lors de la première réunion de l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative, jeudi 6 septembre. L'instance a été créée cet hiver pour débattre des projets d'expérimentation lancés il y a un an pour que les petits Parisiens, les collégiens notamment, trouvent en l'école un lieu où se mélanger, quand tout ou presque (revenus, habitat, codes...) les sépare.

L'occasion de rendre compte des « résultats concluants » d'ores et déjà obtenus en changeant les modèles d'affectation dans six collèges du nord de la capitale – « résultats qui ont parfois largement dépassé nos espérances », confiait-on dans l'entourage de la maire (PS) Anne Hidalgo, la veille de cette réunion. Toucher 600 à 700 collégiens sur un total de plus de 80 000, « c'est peu », soufflent les enseignants. « C'est déjà ça », fait-on valoir à la Mairie et au rectorat, en évoquant une « possible montée en puissance », non pas cette année, mais en 2019-2020.

Paris n'est pas la seule académie qui tente de relever le pari de la mixité. Dans le sillage des attentats contre *Charlie Hebdo*, en 2015, une vingtaine de territoires pilotes, de Montpellier à Strasbourg en passant par Clichy (Seine-

Saint-Denis), Redon (Ille-et-Vilaine), La Rochelle, Brest ou Nancy, s'étaient portés volontaires pour casser les ghettos scolaires, à l'appel de l'ex-ministre de l'éducation Najat Vallaud-Belkacem. A l'époque, cette dernière formulait, elle aussi, un pari : celui de ne pas imposer la mixité « d'en haut ». « Penser que l'on pourrait imposer la mixité sociale, en supprimant au passage une partie de la liberté de choix des parents, c'est entretenir une forme d'illusion qui aboutit à l'immobilisme », expliquait M^{me} Vallaud-Belkacem dans *Le Monde* en septembre 2016, en insistant sur la nécessité « mobilisation des acteurs de terrain ».

Scepticisme

Deux années scolaires sont passées et, alors que la ségrégation et les inégalités demeurent des maux reconnus de l'école, les résultats de cette « mobilisation » demeurent difficiles à jauger, disent les syndicats. L'actuel locataire de la Rue de Grenelle s'est peu exprimé sur le sujet, sinon pour défendre l'impact d'une offre pédagogique diversifiée (avec le rétablissement des sections bilangues et de l'option latin par exemple) sur l'attractivité de certains collèges évités. Dans l'entourage de Jean-Michel Blanquer, on défend le « volontarisme actuel », en faisant état d'une cinquantaine d'expérimentations en cours.

Au sein de la communauté éducative, une forme de scepticisme s'exprime. « S'il y a un travail fait par l'institution, il est mené en toute discrétion », glisse-t-on au SE-UNSA. Le SNES-FSU, majoritaire, évoque des expérimentations qui « avancent » à Toulouse et à Nîmes, en sus de Paris. Mais à Rennes, Nantes, Strasbourg, Poitiers ou Nancy, « ça patine », estime sa porte-parole, Valérie Sipahimalani. « On ne peut aller de l'avant qu'en concertation avec tous les acteurs engagés », observe cette syndicaliste. Sinon, on est face à une instrumentalisation administrative de la rhétorique de la mixité. On agit le beau principe uniquement pour gérer des flux d'élèves. »

Du côté des parents, l'effort de pédagogie reste à faire, relève Maria Melchior, porte-parole du collectif Collèges Paris Est, qui soutient les expérimentations parisiennes. « Comprendre les modèles de ces secteurs élargis, leurs fonctionnements, le recours aux algorithmes ne va pas de soi, témoigne cette élue FCPE. Mais dès lors qu'on donne de l'écho à la réalité, on parvient à dépasser les peurs et à démystifier les réputations d'établissements. » Une mesure des effets des expérimentations lancées à l'échelle nationale, sur la composition des collèges autant que sur les résultats scolaires des élèves, est promise à l'automne 2018. ■

MATTEA BATTAGLIA